



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 7 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept juillet, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à vingt heures trente minutes en session publique en mairie sous la présidence de Madame Stéphanie SAVILL, Maire.

Date de convocation : 2 juillet 2022

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres votants : 12

Etaient Présents : Messieurs Jean-Michel ALBERTOSI, Guy ATSE, Jean-Claude BERNAY, François BRIANDET, Didier DAINE, Philippe MICHEL, Daniel TREUVELOT, Mesdames Marta BEILIN, Stéphanie SAVILL, Frédérique STEAD, Albana WANNER.

Était Absent excusé : Monsieur Alain KUTOS (pouvoir à Monsieur Didier DAINE)

Secrétaire de séance : Madame Frédérique STEAD

TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu l'avis du Comité technique partitaire du 31 mai 2022,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter les modifications du tableau des emplois suivant :

- Suppression d'un emploi d'Adjoint technique à temps complet à compter du 7 juillet 2022,
- Création d'un emploi d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 7 juillet 2022.

FILIERE ADMINISTRATIVE

Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe : 1 poste

Cat : C effectif : 1 Nbre heures : 35 h

Adjoint Administratif de 2^{ème} classe : 1 poste

Cat : C effectif : 1 Nbre heures : 35 h

FILIERE TECHNIQUE

Adjoint technique principal de 2^{ème} classe : 1 poste

Cat : C effectif : 1 Nbre heures : 35 h

Adjoint technique de 2^{ème} classe : 1 poste

Cat : C effectif : 1 Nbre heures : 35 h

Adjoint technique de 2^{ème} classe : 1 poste

Cat : C effectif : 1 Nbre heures : 27 h

Adjoint Technique : 1 poste

Cat : C effectif : 0 Nbre heures : 20 h

Adjoint Technique (emploi permanent accroissement effectif) : 1 poste

Cat : C effectif : 0 Nbre heures : 17 h

FILIERE SOCIALE

Asem principal de 2^{ème} classe : 2 postes

Cat : C effectif : 1 Nbre heures : 35 h

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 11 juillet 2022,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Secrétaire de séance
Frédérique STEAD



Pour extrait conforme
Le Maire de Boisemont
Stéphanie CHORIN-SAVILL

